



# Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

Chapitres par pays

## BURUNDI

L'enquête 2006 sur le suivi de la Déclaration de Paris a été menée dans 34 pays bénéficiaires de l'aide. Les résultats de cette enquête sont présentés en deux volumes : le premier (**Volume 1**) synthétise les résultats pour l'ensemble de ces 34 pays et le second (**Volume 2**) présente les résultats pays par pays.

Ce chapitre pays a été établi à partir des données et des résultats communiqués à l'OCDE par les gouvernements et les bailleurs de fonds. La méthodologie d'enquête et de rédaction des conclusions, ainsi que les sources d'information, sont décrites de façon détaillée dans le deuxième chapitre du Volume 1.

Les deux volumes de l'enquête 2006 du suivi de la Déclaration de Paris peuvent être téléchargés sur le site internet de l'OCDE :

[www.oecd.org/dac/effectiveness/monitoring](http://www.oecd.org/dac/effectiveness/monitoring)

Une deuxième enquête, prévue au premier trimestre 2008, constituera une contribution importante au troisième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide organisé à Accra en Septembre 2008.

# 7 BURUNDI

LE BURUNDI, dont la population atteint environ 7,5 millions d'habitants, dispose d'un revenu annuel moyen de seulement 100 USD par habitant (revenu national brut par habitant). En 1990 (date de la plus récente enquête), 36 % de la population se situait en dessous du seuil de pauvreté national. Selon une enquête de 1998, 55 % de la population vivait avec moins de 1 dollar par jour, et 88 % avec moins de 2 dollars par jour, pour reprendre les valeurs du seuil de pauvreté établies au niveau international.

Le Burundi est signataire de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Sortant à peine d'une longue guerre civile, le Burundi lance actuellement des initiatives de lutte contre la pauvreté qui sont déterminantes pour l'efficacité de l'aide. En 2005, le montant net de l'aide publique au développement (APD) a été de 365 millions USD, contre 362 millions en 2004 et 227 millions en 2003. Rapportée au revenu national brut (RNB), l'APD a fléchi, passant de 55,9 % en 2003 à 46,8 % en 2005 (même si ce pourcentage avait baissé jusqu'à 39,4 % en 2003). Le présent chapitre a été établi à partir d'informations communiquées dans le cadre de l'enquête de référence par les autorités du Burundi et 14 donateurs, qui sont à l'origine d'environ 76 % de l'APD octroyée au pays en 2005.

ASPECTS	NIVEAU DE RÉFÉRENCE	DÉFIS	ACTIONS PRIORITAIRES
Appropriation	Faible	Déficit de capacités persistant, notamment au niveau de l'absorption de nouveaux financements.	Continuer de définir un projet à long terme autour de la stratégie de réduction de la pauvreté à l'horizon 2025 et s'appliquer à développer les articulations entre le budget et la stratégie.
Alignement	Faible	Préoccupation des donateurs quant à la qualité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés.	Continuer de consolider l'alignement sur les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés, et sur le cadre budgétaire annuel.
Harmonisation	Moyen	Absence de coordination des missions.	Étendre les projets de création au niveau national d'un mécanisme de suivi des missions.
Gestion axée sur les résultats	Faible	Médiocre qualité des données en raison des contraintes de capacités.	Continuer d'œuvrer à la formulation d'une stratégie nationale de développement des statistiques.
Responsabilité mutuelle	Moyen	Il n'y a pas eu d'évaluation mutuelle, bien que les mécanismes pour ce faire soient en place.	Mise en place d'un cadre d'évaluation de l'efficacité de l'aide, conformément aux objectifs de la Déclaration de Paris.

VUE  
D'ENSEMBLE  
Encadré 7.1  
Défis et actions  
prioritaires

---

## APPROPRIATION

### INDICATEUR 1

L'APPROPRIATION EST CAPITALE pour obtenir des résultats sur le front du développement et c'est l'un des piliers de la Déclaration de Paris. L'appropriation a été définie comme la capacité d'un pays à exercer une réelle maîtrise sur ses politiques et stratégies de développement, capacité qui n'est guère facile à acquérir, en particulier pour les pays largement tributaires des apports d'aide pour financer leur développement, ni, bien entendu, aisément mesurable à l'aide d'un seul indicateur. Pour les donateurs, l'appropriation implique un soutien aux initiatives, aux politiques, aux institutions et aux systèmes des pays partenaires auquel il est fréquemment fait référence sous le terme d'alignement (voir ci-après). Les donateurs sont en meilleure situation pour apporter ce soutien lorsque les autorités définissent des priorités et des stratégies opérationnelles claires, ce dont rend compte l'Indicateur 1 décrit dans la Déclaration de Paris.

Dans le Rapport 2005 de la Banque mondiale sur le Cadre de développement intégré (CDI), le Burundi s'est vu placer dans la catégorie D d'une classification allant de A (pays les mieux notés) à E. L'évaluation obéit aux critères suivants : un projet cohérent à long terme et une stratégie à moyen terme pour donner corps à ce projet ; des objectifs de développement spécifiques au pays au service d'une stratégie de développement intégrée, équilibrée et ordonnée ; et des capacités et des ressources pour la mise en œuvre de cette dernière. Seuls les pays classés dans les catégories A ou B sont considérés comme dotés d'une stratégie opérationnelle.

La Revue 2006 de l'efficacité de l'aide réalisée par la Banque mondiale indique que « les éléments d'un projet à long terme à l'horizon 2025, actuellement en préparation, sont mentionnés dans le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) du Burundi pour la période 2006-2009 ». La responsabilité en incombe à la deuxième Vice-Présidence de la République, secondée par un comité interministériel et un secrétariat, laquelle doit rendre compte au Conseil des ministres.

Le CSLP vise en priorité à améliorer la situation économique et faire reculer la pauvreté. S'agissant des objectifs à moyen terme, les autorités œuvrent actuellement avec les partenaires extérieurs à la mise en place de stratégies sectorielles détaillées, notamment pour favoriser la réinsertion des personnes déplacées internes et des réfugiés. Le gouvernement, qui prépare aussi un diagnostic sur la gouvernance, a élaboré une stratégie dans le secteur de la santé ainsi qu'un plan d'action pour l'égalité homme-femme. Parmi les nouvelles priorités figurent une stratégie multi-sectorielle de lutte contre le VIH/sida, une étude sur la croissance (notamment dans l'agriculture) et une stratégie dans le domaine de l'éducation. La préparation d'un programme national de développement communautaire confiant aux représentants locaux la responsabilité des activités de développement local, touche à sa fin. Le pays étant récemment sorti d'une guerre civile, il est encourageant de voir les efforts qui sont faits pour mettre en place une planification stratégique cohérente. Néanmoins, ces activités n'en sont qu'à leurs débuts et il reste encore un long chemin à parcourir avant qu'une véritable appropriation soit possible sur ce front.

Les objectifs du CSLP vont dans le sens des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), adaptés au contexte local et assortis d'objectifs de performance à moyen terme. Les sept principes fondamentaux sur lesquels repose le projet à long terme du CSLP sont les suivants : recentrage du rôle de l'État, maintien de la paix et de la sécurité, renforcement des capacités, retour à une croissance économique durable, plus étroite participation des communautés, affirmation du rôle central des femmes, promotion d'une nouvelle forme de partenariat avec les partenaires extérieurs.

---

Selon la Revue de l'efficacité de l'aide réalisée en 2006 par la Banque mondiale, « de premières mesures ont été prises pour raccorder le budget et le CSLP grâce à la mise en place d'un système de suivi des dépenses publiques affectées à des équipements, projets et activités spécifiques ». Les affectations budgétaires à des programmes ayant pour objectif la réduction de la pauvreté ont nettement augmenté ces dernières années. Il est prévu d'établir des cadres de dépenses à moyen terme sectoriels en rapport avec le CSLP ainsi que des programmes d'investissement public périodiques au niveau macroéconomique et au niveau de chaque secteur budgétaire. Ces cadres et programmes n'en sont toutefois qu'à un stade préliminaire.

Il existe un système de coordination de l'aide extérieure, placé sous la conduite du Chef de l'État et du Gouvernement, auquel sont associés tous les ministères concernés ainsi que d'autres parties prenantes. Ce système couvre l'ensemble de l'administration, y compris les structures chargées de l'élaboration des politiques, des questions sectorielles, de l'application des mesures et du reporting. Le gouvernement gagnerait toutefois à prendre plus résolument en main la coordination de l'aide au développement. En effet, après une décennie de conflits, les capacités restent insuffisantes dans le pays, notamment pour ce qui concerne l'absorption de nouveaux financements, la formulation et la mise en oeuvre de réformes économiques axées sur les populations pauvres.

Les acteurs nationaux sont de plus en plus impliqués. Ils y sont encouragés par un processus de consultation à l'échelon national largement décentralisé, mené par les pouvoirs publics, et par un mode d'élaboration des politiques ouvert à la démarche participative. La formulation du CSLP a donné lieu à une large représentation de la société civile, non seulement dans le cadre du processus de consultation mais aussi au sein des commissions et structures mises en place par les autorités du pays. Le secteur privé joue un rôle plus central, du fait des efforts qu'il déploie pour améliorer le dialogue avec le secteur public. Il apparaît aussi que le Parlement burundais prend une part active à la formulation de la stratégie.

## ALIGNMENT

**POUR QUE L'AIDE SOIT EFFICACE**, elle doit être alignée sur les stratégies et plans nationaux de développement. Les indicateurs 2 à 8 de la Déclaration de Paris ont pour objet d'évaluer le degré d'alignement atteint en prenant en compte un certain nombre d'aspects de l'alignement.

Au Burundi, les efforts d'alignement procèdent lentement, du fait peut-être que la guerre civile et la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire qui en a découlé ont rendu nécessaire de mettre en place de nouveaux systèmes pour répondre aux objectifs de la Déclaration de Paris. Les efforts pour mettre en place des systèmes locaux fiables, en particulier, doivent être intensifiés

### METTRE EN PLACE DES SYSTÈMES LOCAUX FIABLES

Dans son évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) qui porte sur la qualité de la gestion du budget et des finances publiques, la Banque mondiale attribue au Burundi la note de 2,5. Cette note est nettement inférieure à la moyenne de 3,2 calculée pour l'ensemble des pays emprunteurs auprès de l'Association internationale de développement (IDA). Il est donc prioritaire d'améliorer la qualité de la gestion du budget et des finances publiques pour que puisse être atteint l'objectif-cible de 3,0 fixé pour 2010.

La Revue 2006 de l'efficacité de l'aide réalisée par la Banque mondiale loue les efforts déployés par le Burundi pour améliorer en priorité la gestion des dépenses publiques et assurer un suivi des ressources liées à la lutte contre la pauvreté par activité et par région et un suivi des apports d'aide extérieure et des dépenses publiques. En 2004, le Burundi a créé une Cour des Comptes afin de resserrer le contrôle juridictionnel sur la gestion des finances publiques. Cette Cour continue d'être renforcée.

INDICATEUR 2a

INDICATEUR 2b

Le système de passation des marchés est en cours de refonte et un code révisé des marchés publics a été adopté en octobre 2006. Les pouvoirs publics s'efforcent de combattre la corruption, qui est un problème notoire et très répandu dans le pays. Toutefois, il faut aller encore bien plus loin dans tous ces domaines, notamment pour renforcer les capacités du côté des utilisateurs et lutter contre la corruption à la racine.

**ALIGNER LES APPORTS D'AIDE SUR LES PRIORITÉS NATIONALES**

Selon la Revue 2006 de l'efficacité de l'aide réalisée par la Banque mondiale, les autorités burundaises sont tout à fait disposées à prendre en main la coordination de l'aide au développement, bien que cela ait jusqu'à présent impliqué d'intervenir suivant des axes thématiques et des programmes sectoriels financés par des concours extérieurs. En 2005, le Burundi a créé un Comité national de coordination des aides (CNCA) qui a vocation à poursuivre la progression vers l'objectif-cible de 86 % fixé pour 2010, en améliorant la coordination tant au sein de l'administration qu'entre l'administration et les partenaires extérieurs (des documents-cadre de partenariat sont prévus avec ces derniers).

Le CNCA est de plus en plus efficace, mais il reste encore beaucoup de travail à faire, notamment du fait du caractère très lacunaire des données sur la couverture budgétaire. La plupart des partenaires extérieurs prévoient d'aligner leurs stratégies sur le CSLP, ou le font déjà. Les autorités nationales sont conscientes de la nécessité d'améliorer la communication, au sein de l'administration et entre l'administration et les partenaires extérieurs.

La comptabilisation précise et complète des engagements financiers des donateurs dans le budget national laisse à désirer. L'indicateur 3 détermine le degré d'alignement des apports d'aide sur les priorités nationales en fonction de la part de l'aide destinée au secteur public qui est comptabilisée dans le budget national.

Le tableau présente les estimations budgétaires des apports d'aide établies par les autorités pour l'exercice 2005 (numérateur) en pourcentage de l'aide versée par les donateurs au secteur public au cours de la même période (dénominateur). Ce rapport renseigne sur l'ampleur du décalage entre les versements attendus et les versements effectifs, lequel peut pencher dans un sens ou dans l'autre.

INDICATEUR 3  
Tableau 7.1

Les estimations budgétaires du gouvernement sont-elles complètes et réalistes ?

	Aide comptabilisée dans le budget pour l'exercice 2005 Notifié par le gouvernement.	Aide versée au secteur public durant l'exercice 2005 Notifié par les donateurs	le ratio de référence *	
	(en millions USD)	(en millions USD)	(%) c=a/b	c=b/a
	a	b		
Allemagne	0	--		
Banque africaine de développement	10	--		
Banque mondiale	47	79	60%	
Belgique	1	7	11%	
Commission européenne	10	30	35%	
Fonds international de développement agricole	3	4	69%	
Fonds mondiaux	0	11	0%	
France	--	7		
Nations unies, Total	0	44	0%	
Royaume-Uni	--	1		
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>183</b>	<b>39%</b>	

\* Note : le ratio de référence est le suivant : c=a/b sauf lorsque l'aide comptabilisée dans le budget sont supérieurs aux aide versée au secteur public (c=b/a)

## Quel pourcentage de la coopération technique est coordonnée avec des programmes nationaux ?

	Coopération technique coordonnée (en millions USD) a	Coopération technique totale (en millions USD) b	ratio de référence (%) c=a/b
Allemagne	--	--	--
Banque africaine de développement	--	--	--
Banque mondiale	0	8	0%
Belgique	0	8	0%
Commission européenne	0	0	0%
Fonds international de développement agricole	--	0	--
Fonds mondiaux	0	0	--
France	0	3	0%
Nations unies, Total	25	33	76%
Royaume-Uni	0	6	0%
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>59</b>	<b>43%</b>

De fait, le montant des versements attendus peut être soit supérieur soit inférieur au montant des versements opérés. Pour que la valeur de l'écart soit toujours inférieure à 100 %, le ratio est inversé lorsque les estimations budgétaires excèdent le montant effectif des versements. La valeur de référence de l'indicateur 3 pour le Burundi est de 39 %. Les donateurs et les autorités nationales doivent unir leurs efforts pour atteindre l'objectif-cible de la Déclaration de Paris de 86 % pour cet indicateur (ce qui suppose de réduire l'écart de moitié).

D'après les réponses à l'enquête, un défaut de communication au sein de l'administration et entre les organismes d'aide et organisations non gouvernementales et les autorités nationales, ainsi que les effets des taux de change sur les diverses monnaies dans lesquels sont libellés les versements effectués par les donateurs figurent parmi les explications possibles des écarts constatés. Les versements tardifs ou non programmés compliquent la comptabilisation de l'aide. Pour atteindre l'objectif fixé dans la Déclaration de Paris pour cet indicateur, il va falloir progressivement combler l'écart, en mettant tout particulièrement l'accent sur la notification et la communication des données.

#### RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS PAR UN SOUTIEN COORDONNÉ

Le déficit de capacités nuit considérablement à l'aptitude des systèmes nationaux à comptabiliser et coordonner plus efficacement les apports d'aide. La Déclaration de Paris invite les donateurs à apporter un soutien mieux coordonné au renforcement des capacités placé sous la conduite des pays partenaires, 50 % des apports de coopération technique devant prendre cette forme d'ici 2010. Il ressort de l'enquête qu'actuellement, 43 % seulement des apports notifiés au titre de l'assistance technique sont ainsi considérés comme destinés à financer des programmes coordonnés.

Malgré le peu de données dont on dispose pour cet indicateur, le Burundi semble avoir bien progressé vers l'objectif-cible de 50 % fixé pour 2010, mais ne sont en fait couverts que les programmes d'assistance technique des Nations unies, pas ceux des autres donateurs. En outre, l'expression « programme coordonné sous la conduite des pays partenaires » a donné lieu à des interprétations divergentes. Pour le gouvernement, il y a plusieurs niveaux de coordination, et seulement une minorité de donateurs mène des activités de coopération technique dans le cadre de programmes coordonnés allant dans le sens des stratégies nationales de développement. Un état de fait qui risque de gêner la progression vers l'objectif-cible fixé pour 2010 et dont il découle qu'il faut intensifier les efforts pour mettre en place une assistance technique véritablement coordonnée.

INDICATEUR 5  
Tableau 7.3

Quel pourcentage de l'aide allouée au secteur public passe par les systèmes nationaux ?

	Aide versée au secteur public  (en millions USD) a	Systèmes de gestion des finances publiques				Systèmes de passation des marchés	
		Système d'exécution du budget  (en millions USD) b	Système de reddition de comptes  (en millions USD) c	Système de contrôle financier  (en millions USD) d	ratio de référence  (%) avg (b,c,d) / a	Systèmes de passation des marchés  (en millions USD) e	ratio de référence  (%) e / a
Allemagne	--	--	--	--	--	--	--
Banque africaine de développement	--	--	--	--	--	--	--
Banque mondiale	79	0	0	0	0%	0	0%
Belgique	7	7	0	0	33%	5	74%
Commission européenne	30	30	30	30	100%	30	100%
Fonds international de développement agricole	4	--	--	--	--	--	--
Fonds mondiaux	11	11	11	0	67%	0	0%
France	7	4	4	4	55%	0	0%
Nations unies, Total	44	0	2	1	2%	0	0%
Royaume-Uni	1	0	0	0	0%	0	0%
<b>Total</b>	<b>183</b>	<b>53</b>	<b>47</b>	<b>35</b>	<b>24%</b>	<b>35</b>	<b>19%</b>

Les autorités burundaises travaillent actuellement à satisfaire une demande de leurs partenaires extérieurs, à savoir qu'une aide soit fournie par leurs soins pour aider le CNCA à devenir pleinement opérationnel. Elles confirment que même si l'objectif fixé pour 2010 est presque atteint, le Burundi poursuivra ses efforts pour optimiser encore la coordination, notamment en encourageant davantage de grands donneurs à coordonner leurs activités autour des stratégies nationales de développement. Par ailleurs, dans la mesure où les concours dans le passé étaient davantage centrés sur l'aide humanitaire, le nombre de programmes coordonnés d'assistance technique va probablement augmenter maintenant que le Burundi entre dans une nouvelle phase de son développement. Selon la Revue 2006 de l'efficacité de l'aide publiée par la Banque mondiale, bien que le renforcement des capacités demeure fragmentaire, des partenariats commencent à se nouer, notamment dans les domaines de la gestion économique, de la réforme des institutions et de l'action publique, du renforcement de l'administration et des institutions publiques pour une bonne gouvernance, ou encore de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

#### UTILISER LES SYSTEMES NATIONAUX

La Déclaration de Paris invite les donneurs à recourir de plus en plus aux systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés. L'indicateur 5a mesure l'utilisation moyenne faite par les donneurs des trois composantes du système national de gestion des finances publiques. D'après les résultats de l'enquête de référence pour le Burundi, l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques par les donneurs ressort en moyenne à 24 %. Le pourcentage correspondant pour la passation des marchés est de 19 %. Actuellement, aucun objectif n'a été fixé pour 2010. Étant donné la faiblesse de la note attribuée au Burundi dans l'EPIN pour ce qui concerne la gestion des finances et du budget publics (2,5), l'action dans ce domaine est incontestablement une priorité pour le pays.

Le ministère des Finances et les partenaires extérieurs conjuguent leurs efforts (matérialisés par un protocole d'accord) pour améliorer la coordination de l'aide en faveur de réformes de la gestion des finances publiques et du soutien budgétaire. Comme le montrent les résultats de

l'enquête, des améliorations doivent être apportées et les efforts intensifiés pour pallier les insuffisances des systèmes nationaux et des capacités. Les autorités tablent sur le fait que la nouvelle phase de développement dans laquelle est entré le pays (après la phase d'aide humanitaire) contribuera à améliorer la situation.

### ÉVITER LES STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE PARALLÈLES

La Déclaration de Paris appelle à une réduction sensible du nombre d'unités parallèles de mise en œuvre des projets, parallèles au sens où elles constituent pour le donneur un moyen d'assumer seul la responsabilité des décisions relatives aux nominations et à la reddition de comptes. L'enquête de référence dénombre un total de 37 unités parallèles de mise en œuvre des projets au Burundi. L'objectif-cible fixé pour 2010 est de 12 unités, soit un chiffre nettement inférieur. Pourtant, les chiffres ne reflètent peut-être pas la situation réelle du Burundi. En effet, il ressort de l'enquête que certains donateurs ont peut-être interprété différemment la notion d'unité parallèle et que la majorité n'a pas répondu du tout. Les chiffres présentés ci-après correspondent donc aux réponses des autorités burundaises. En outre, certains renseignements sur ces structures parallèles peuvent manquer, faute de données couvrant l'ensemble du pays. En général, ces unités parallèles relèvent de la structure de l'administration publique, les affectations aux postes occupés en leur sein prenant fin avec le projet qu'elles concernaient.

D'après la Revue de l'efficacité de l'aide réalisée en 2006 par la Banque mondiale, bien que ces unités parallèles s'occupent de projets financés par des concours extérieurs, une certaine évolution se fait jour vers la mise en place et l'intégration de structures plus légères, comme le prochain Programme d'appui au développement communautaire financé par la Banque mondiale. Lorsque le Burundi réduira le nombre de ces unités parallèles, il lui faudra surmonter la difficulté que représente la perte de leur emploi pour les personnes initialement recrutées dans ce cadre.

Combien y a-t-il d'unités parallèles de mise en œuvre des projets en dehors des structures existant dans le pays ?

INDICATEUR 6  
Tableau 7.4

	Unités parallèles de mise en œuvre des projets (en nombre)
Allemagne	--
Banque africaine de développement	--
Banque mondiale	--
Belgique	14
Commission européenne	4
Fonds international de développement agricole	1
Fonds mondiaux	0
France	1
Nations unies, Total	17
Royaume-Uni	0
<b>Total</b>	<b>37</b>

### PRÉVISIBILITÉ ACCRUE DES APPORTS D'AIDE

Lorsque l'aide est plus prévisible, les pays bénéficiaires sont mieux à même d'établir des plans et de faire un usage efficace de cette aide. L'indicateur 7 évalue la prévisibilité de l'aide au cours de l'exercice budgétaire concerné en mesurant la part des versements programmés par les donateurs, tels que notifiés par ces derniers, que les autorités burundaises ont effectivement comptabilisé en tant que versements dans leur système de comptabilité nationale.

Le tableau rend compte de la prévisibilité à partir de deux angles. Le premier renvoie à la capacité conjuguée de l'État et des donateurs à verser l'aide en temps voulu. Au Burundi, les donateurs, qui avaient programmé de verser 137 millions USD en 2005, ont selon leurs propres comptes versé nettement plus que prévu, soit 183 millions USD. L'écart entre les montants programmés et les montants effectivement versés varie considérablement d'un donneur à l'autre, et s'explique pour l'essentiel par des versements tardifs reportés sur 2005 et par des retards dans la mise en œuvre des programmes. Le second angle est la capacité de l'État et des donateurs à comptabiliser dans leur intégralité les versements au secteur public effectués par les donateurs. Au Burundi, 72 millions USD



INDICATEUR 7  
Tableau 7.5

Quel est le rapport entre les versements programmés et les versements comptabilisés par l'administration ?

	Données notifiées par l'administration	Versements programmés au titre de l'exercice budgétaire 2005	Données notifiées par les donateurs	ratio de référence*	
	(en millions USD) a	(en millions USD) b	(en millions USD) POUR RÉFÉRENCE	(%) c=a/b	(%) c=b/a
Allemagne	0	--	--		
Banque africaine de développement	10	--	--		
Banque mondiale	47	0	79		0%
Belgique	1	8	7	10%	
Commission européenne	10	43	30	24%	
Fonds international de développement agricole	3	1	4		23%
Fonds mondiaux	0	12	11	0%	
France	--	7	7		
Nations unies, Total	0	65	44	0%	
Royaume-Uni	--	1	1		
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>137</b>	<b>183</b>		<b>53%</b>

\* Note : le ratio de référence est le suivant :  $c=a/b$ , sauf lorsque les versements comptabilisés par l'administration sont supérieurs aux versements programmés ( $c=b/a$ )

apparaissent dans les systèmes nationaux sur les 183 millions USD dont le versement a été notifié par les donateurs (soit 40 %), ce qui montre qu'une part significative des versements n'a pas été captée soit parce que les versements n'ont pas été correctement notifiés par les donateurs soit parce qu'ils ont été incorrectement comptabilisés par les autorités.

L'indicateur 7 sur la prévisibilité vise à encourager des progrès sur ces deux fronts, afin de réduire de moitié le déficit de prévisibilité d'ici à 2010. Autrement dit, il cherche à améliorer non seulement la prévisibilité des versements effectifs, mais aussi l'exactitude des données comptabilisées dans les systèmes nationaux, un important facteur en termes d'appropriation, de reddition de comptes et de transparence. Au Burundi, le déficit de prévisibilité se chiffre au total à 157 millions USD (115 % des versements programmés). Pour réduire ce déficit, les autorités et les donateurs seront appelés à de plus en plus travailler ensemble sur divers fronts et en même temps. Ils devront s'appliquer à améliorer :

- le réalisme des prévisions concernant le volume et le calendrier des versements attendus ;
- la façon dont les donateurs notifient les apports d'aide qu'ils versent au secteur public ;
- l'exactitude avec laquelle sont comptabilisés les versements effectués par les donateurs.

#### DÉLIEMENT DE L'AIDE

INDICATEUR 8

Selon des données de l'OCDE couvrant 75 % des engagements au titre de 2004, 60 % des apports d'aide dont bénéficie le Niger relèvent de l'aide non liée. Dans la Déclaration de Paris, les donateurs et les pays partenaires se sont engagés à poursuivre les progrès en matière de déliement de l'aide. La Revue de l'efficacité de l'aide réalisée en 2006 par la Banque mondiale fait état de discussions sur l'éventualité d'un soutien budgétaire, susceptible de relever le niveau de l'aide non liée. L'intégralité de l'aide multilatérale est toutefois non liée.

## Quel est le montant des apports d'aide versés dans le cadre d'approches fondées sur des programmes ?

INDICATEUR 9  
Tableau 7.6

	Approches fondées sur des programmes			Total des apports d'aide versés (en millions USD) d	ratio de référence (%) e=c/d
	Soutien budgétaire	Autres approches fondées sur des programmes	Total		
	(en millions USD) a	(en millions USD) b	(en millions USD) c=a+b		
Allemagne	--	--	--	--	--
Banque africaine de développement	--	--	--	--	--
Banque mondiale	0	0	0	--	--
Belgique	3	5	7	8	93%
Commission européenne	0	22	22	61	36%
Fonds international de développement agricole	--	--	--	--	--
Fonds mondiaux	0	11	11	11	100%
France	4	0	4	9	43%
Nations unies, Total	0	32	32	46	69%
Royaume-Uni	0	0	0	7	0%
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>70</b>	<b>76</b>	<b>142</b>	<b>54%</b>

## HARMONISATION

LE BURUNDI TRAVAILLE avec les donateurs du pays à l'harmonisation de l'aide, avec des résultats particulièrement bons pour ce qui concerne l'utilisation des approches fondées sur des programmes (même si les approches-programme sont moins courantes dans le cadre du soutien budgétaire). L'ensemble des acteurs doit envisager l'organisation de missions conjointes et autres travaux analytiques partagés. Pour le moment en effet, ces missions et travaux analytiques sont le fait d'un nombre relativement restreint d'acteurs.

### UTILISER DES DISPOSITIFS COMMUNS

La part de l'aide au Burundi relevant d'approches fondées sur des programmes ressort à 54 %, inégalement répartis entre les différentes formes de soutien. Le soutien budgétaire en représente environ 4 % et les autres formes d'aide-programme environ 53 %.

Au regard de l'objectif-cible fixé pour 2010, qui est de porter l'aide fournie dans le cadre d'approches-programme à 66 %, la performance du Burundi paraît donc solide en termes d'harmonisation des politiques et des procédures. Selon la Revue de l'efficacité de l'aide réalisée en 2006 par

la Banque mondiale, certains organismes d'aide au développement favorisent le recours à des dispositifs harmonisés. Les approches sectorielles se développent et les organismes qui les promeuvent s'alignent autour d'une stratégie commune. Selon les autorités burundaises, la majorité de l'aide consentie en 2005 a porté sur de l'aide humanitaire plutôt que sur des programmes de développement, et l'aide humanitaire ne relève pas d'approches-programme.

### REALISATION DE MISSIONS CONJOINTES ET MISE EN COMMUN DES CONCLUSIONS DES ANALYSES CONDUITES

Le niveau de référence établi pour la coordination des missions effectuées par des donateurs est de 24 %, ce qui va dans le sens de l'objectif-cible fixé pour 2010 qui est de 40 %. Selon la Revue 2006 de l'efficacité de l'aide, de plus en plus de missions font l'objet d'une coordination conjointe. Il n'existe pas pour l'instant de dispositif national de suivi, mais le CNCA projette de commencer à travailler dans cette direction. Les autorités burundaises reconnaissent qu'un effort collectif de l'administration nationale et des donateurs est nécessaire pour répertorier les différents types de missions, afin d'augmenter éventuellement le nombre de missions conjointes.

INDICATEUR 10a Combien de missions de donateurs sont coordonnées ?  
Tableau 7.7

	Missions effectuées par des donateurs		ratio de référence
	Missions coordonnées (en nombre)	Total missions (en nombre)	(%)
	a	b	c=a/b
Allemagne	--	--	--
Banque africaine de développement	--	--	--
Banque mondiale	0	0	--
Belgique	1	9	11%
Commission européenne	7	7	100%
Fonds international de développement agricole	--	--	--
Fonds mondiaux	0	2	0%
France	6	8	75%
Nations unies, Total	37	112	33%
Royaume-Uni	1	1	100%
<b>Total (minoré*)</b>	<b>34</b>	<b>139</b>	<b>24%</b>

\* Note : le nombre total de missions coordonnées a été minoré afin d'éviter une double comptabilisation. Un coefficient de pondération de 35 % lui a été appliqué.

INDICATEUR 10b Combien d'analyses par pays sont coordonnées ?  
Tableau 7.8

	Travaux d'analyse par pays		ratio de référence
	Travaux coordonnés (en nombre)	Total travaux d'analyse (en nombre)	(%)
	a	b	c=a/b
Allemagne	--	--	--
Banque africaine de développement	--	--	--
Banque mondiale	0	0	--
Belgique	0	1	0%
Commission européenne	3	3	100%
Fonds international de développement agricole	--	--	--
Fonds mondiaux	0	0	--
France	0	6	0%
Nations unies, Total	19	20	95%
Royaume-Uni	0	0	--
<b>Total (minoré*)</b>	<b>17</b>	<b>30</b>	<b>55%</b>

\* Note : le nombre total de missions coordonnées a été minoré afin d'éviter une double comptabilisation. Un coefficient de pondération de 35 % lui a été appliqué.

Selon l'enquête de référence, 55 % des travaux analytiques sur le pays sont coordonnés. C'est un bon résultat qui témoigne d'un progrès encourageant vers l'objectif de 60 % fixé pour 2010. La Revue 2006 de l'efficacité de l'aide confirme que les travaux analytiques sont de plus en plus réalisés en partenariat. Les progrès sont jusqu'ici satisfaisants, comme en atteste le nombre d'études menées conjointement et le nombre de donateurs qui coordonnent leurs initiatives.

En juin 2004 notamment, les autorités burundaises, la Banque mondiale, la Commission européenne, la Belgique et la France ont procédé à une évaluation de la responsabilité financière du pays (CFAA) : le groupe de donateurs entend soutenir le gouvernement dans la mise en oeuvre des recommandations issues de cette évaluation. Il faut toutefois observer que la grande majorité des analyses coordonnées a été réalisée par les Nations unies et que les autres donateurs n'ont pas encore suivi l'exemple (d'après les données collectées dans le cadre de l'enquête).

---

## GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

LA DÉCLARATION DE PARIS INVITE les pays partenaires et les donateurs à unir leurs efforts pour gérer les ressources en se concentrant sur les résultats souhaités et en utilisant les données disponibles en vue d'améliorer le processus de décision, ce qui suppose non seulement un renforcement de leurs capacités d'instaurer une gestion axée sur les résultats, mais aussi une action contribuant à susciter une demande plus forte à cet effet. L'indicateur 11 met l'accent sur l'une des composantes de l'effort à accomplir, à savoir la mise en place par les pays de systèmes d'évaluation et de notification orientés vers les résultats et efficaces par rapport à leur coût.

La note correspondant à l'indicateur 11 est fondée sur l'évaluation relative au CDI effectuée en 2005 par la Banque mondiale en fonction de trois critères : la qualité de l'information sur le développement, l'accès des parties prenantes à cette information et le degré de coordination du suivi et de l'évaluation des efforts de développement du pays. Dans le cadre de cette évaluation couvrant 55 pays, le Burundi se classe dans le groupe D, l'un des plus faibles. L'objectif-cible fixé pour 2010 est de hisser le pays dans la catégorie B, voire A. Il y a donc de sérieux efforts à faire pour renforcer la gestion axée sur les résultats.

D'après la Revue 2006 de l'efficacité de l'aide réalisée par la Banque mondiale, la qualité médiocre des données s'explique par le déficit de

capacités et le fait que certaines parties du pays, encore en proie à la violence, demeurent inaccessibles. Même si le gouvernement s'est attelé à l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique intégralement financée, les institutions du pays ont besoin d'être modernisées. Un questionnaire d'enquête sur les indicateurs fondamentaux de bien-être a été lancé en 2006. Par ailleurs, une enquête de suivi des dépenses publiques et des évaluations complètes de la pauvreté sont prévues tous les cinq ans (avec des enquêtes intermédiaires moins détaillées tous les deux ans). Un nouveau recensement est prévu pour 2007-2008 (le dernier remonte à 1990).

L'information est malgré tout facilement accessible et le CSLP devrait bénéficier d'une nouvelle stratégie de communication. Il sera nécessaire de veiller au bilinguisme de la présentation du CSLP. Les autorités burundaises mettent l'accent sur le suivi et l'évaluation des progrès de la lutte contre la pauvreté. Dans ce contexte, elles préparent un programme opérationnel sur trois ans ayant pour but de déterminer des indicateurs de suivi pour le CSLP. Il existe plusieurs projets pour la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation participatif. Des problèmes se posent bien évidemment du fait des capacités limitées, compte tenu notamment de la faible rémunération des fonctionnaires.

INDICATEUR 11

## RESPONSABILITÉ MUTUELLE

LA DÉCLARATION DE PARIS invite les donateurs et les pays partenaires à se rendre compte mutuellement de l'utilisation qui est faite des ressources affectées au développement, et à le faire d'une manière qui tende à renforcer l'adhésion de l'opinion publique aux stratégies nationales et à l'aide au développement. Ce faisant, elle appelle les gouvernements des pays partenaires à prendre des mesures pour améliorer leurs systèmes de reddition de comptes et les donateurs à les aider en faisant toute la transparence sur leurs propres contributions. L'indicateur 12 aide à déterminer s'il existe un mécanisme, à l'échelon du pays, permettant une évaluation conjointe des progrès accomplis dans l'exécution

des engagements pris concernant l'efficacité de l'aide, et notamment des engagements souscrits dans la Déclaration de Paris, et plus précisément, si cette évaluation a effectivement eu lieu.

D'après l'enquête de référence, aucune évaluation de cette nature n'a été menée à bien en 2005 pour le Burundi. Selon la Revue 2006 de l'efficacité de l'aide réalisée par la Banque mondiale, le CNCA envisage toutefois de mettre en place un cadre d'évaluation de l'efficacité de l'aide qui comporterait des indicateurs de la performance de l'administration et des partenaires extérieurs, conformément aux objectifs de la Déclaration de Paris.

INDICATEUR 12

## NIVEAUX DE RÉFÉRENCE ET OBJECTIFS-CIBLES

LE TABLEAU CI-APRÈS présente les niveaux de référence et les objectifs-cibles assignés au Burundi pour 2005. Les valeurs de référence ont été établies à partir des éléments mentionnés dans l'analyse qui précède, lesquels proviennent de diverses sources d'information et, en particulier, de l'enquête de référence consacrée au Burundi menée sous la houlette du coordinateur national (M. Pierre C. Abega Rurakamvyé).

Tableau 7.9  
Niveaux  
de référence  
et objectifs-  
cibles

INDICATEURS	NIVEAUX DE RÉFÉRENCE 2005	OBJECTIFS-CIBLES 2010
1 Appropriation – SLP opérationnelles	D	B ou A
2a Qualité des systèmes de gestion des finances publiques	2,5	3,0
2b Qualité des systèmes de passation des marchés	Non disponible	Non applicable
3 Aide comptabilisée dans les budgets nationaux	39%	85%
4 Soutien coordonné au renforcement des capacités	43%	50%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques (apports d'aide)	24%	Pas d'objectif
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés (apports d'aide)	31%	Non applicable
6 Unités parallèles de mise en œuvre des projets	37	12
7 Prévisibilité des apports pour l'exercice en cours	53%	76%
8 Délitement de l'aide	60%	Plus que 60%
9 Utilisation d'approches fondées sur des programmes	54%	66%
10a Missions conjointes	24%	40%
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	55%	66%
11 Cadres rigoureux d'évaluation des performances	D	B ou A
12 Examens de la responsabilité mutuelle	Non	Oui

## SIGLES

APD	Aide publique au développement
CDI	Cadre de développement intégré
CE	Commission européenne
CFAA	Évaluation de la responsabilité financière dans les pays
CNCA	Comité national de coordination des aides
CSLP	Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté
EPIN	Évaluation de la politique et des institutions nationales
IDA	Association internationale de développement
MCA	Millennium Challenge Account
MTEF	Cadre d'évaluation à moyen terme
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
RNB	Revenu national brut
REA	Revue de l'efficacité de l'aide
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté